



Le Rufféen



CONSEIL MUNICIPAL du 6 juin 2023	VIE COMMUNALE	FOYER RURAL et BIBLIOTHEQUE	PÔLE SCOLAIRE
2-3	4-5	6-7	8

Huit pages pour ce Rufféen de juin. De ce fait, votre journal se lit, cette fois-ci, comme un livre ! 😊

Editorial

De façon récurrente, en réunion de conseil, la problématique des sentiers piétonniers de la commune s'invite dans les débats. En effet, la circulation des promeneurs, et surtout des jeunes pour rejoindre les abribus, nécessite des aménagements qui puissent être sécurisés et pratiques. Avec l'installation effective d'une résidence pour personnes âgées (Ages et Vie) ainsi que celle à venir d'une micro-crèche, il convient de réfléchir également à la praticabilité de ces chemins pour des poussettes et fauteuils roulants. Jusque-là, tous les chemins aménagés l'ont été en gravier calcaire compacté, solution basique et peu onéreuse. Malgré la présence d'un film géotextile, la végétation s'est installée progressivement. Le principe du "zéro phyto" nous empêchant désormais de traiter cette végétation adventice, ces sentiers finissent par se confondre avec les accotements, voire par se dégrader considérablement. Ce qui a pour effet, pour les usagers, de les contourner plutôt que de les emprunter, et il n'y a rien de moins pérenne qu'une voie non fréquentée.

Nous avons donc fait le choix, dans un premier temps, sur une partie de la rue Pierre Joigneaux, d'envisager une solution plus durable : une vraie couche de roulement, à définir, soit en bicouche (comme l'accès au terrain de foot), soit en "sablé-ciment" (comme au lotissement du Clos de la Lauve). La durabilité garantie par les entreprises et le coût de la prestation nous feront décider pour l'une de ces deux solutions. Et si cet aménagement donne satisfaction, il sera étendu progressivement aux autres hameaux. Après une visite sur place début mars, la MICA (Mission Conseil et Assistance aux Collectivités) et les services techniques du Conseil départemental nous ont enfin donné des recommandations intéressantes quant à des aménagements piétons rue Pierre Joigneaux à Varennes ainsi qu'à Travoisy. Nous allons également les étudier afin de demander des aides pour réaliser ces travaux.

Cependant, ces sentiers ne sauront être opérationnels que si les riverains font également le nécessaire pour les maintenir en état toute l'année, et sans s'approprier une partie de ces voies à titre personnel.

Ainsi faut-il cesser de considérer cet espace public comme une zone de stationnement. Ce n'est pas là sa vocation et seules les entrées charretières peuvent prétendre à une seule zone d'accès pour le riverain. Des barrières complémentaires seront ainsi mises en place dès cette année dans des zones où le stationnement s'est révélé abusif au détriment des piétons.

Un autre point essentiel à la libre circulation des piétons et au respect du domaine public réside dans la taille des haies et autres végétaux que l'on a souvent tendance à laisser "déborder" sur la rue. La réglementation est bien précise sur cet aspect, et nous vous la rappelons dans ce numéro afin qu'elle puisse être appliquée pour le plus grand respect de tous les usagers de la commune, qu'ils soient vaillants sur deux jambes, ou à mobilité réduite, contraints par un fauteuil, une poussette ou toute autre charge.

Merci d'avance de faire le nécessaire pour que nous puissions, nous aussi, poursuivre nos efforts d'aménagement pour le bien-être de tous.

Patrick SCHWIRTZ

FESTIVITES DU 14 JUILLET

Le conseil municipal vous invite à la célébration de la fête nationale qui se déroulera le **jeudi 13 juillet**, selon le programme suivant :

19h00 : vin d'honneur offert par la municipalité

21h00 : repas (*pensez à vous inscrire avant le 3 juillet*)

23h00 : feu d'artifices

suivi du bal populaire



CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 6 juin 2023

Absents : M. Gérard GREFFE, Mme Martine LALEURE, M. Sébastien FOL.

Secrétaire de séance : Mme Patricia GUILLAUME

Le 1er adjoint ouvre la séance en informant qu'il a reçu la démission de Mme Martine LALEURE par lettre recommandée en date du 30 mai 2023. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la démission est définitive et entre en vigueur dès sa réception par le maire.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant :

- la vente par les consorts NECTOUX d'une propriété sise 12 Grande Rue, cadastrée D662, au profit de M. Clément RAGONNEAU ;
- la vente par M. et Mme DUBREUIL d'une parcelle sise 2 rue des Cerisiers, cadastrée ZH171, au profit de M. et Mme SAILLARD.

3. TRAVAUX DE VOIRIE

- Impasse des Noyers - Impasse des Roses Trémières

Le 2ème adjoint présente le dossier de consultation des entreprises. Les produits de rognage des chaussées actuelles seront récupérés par l'Association Foncière de Remembrement. La consultation aura lieu jusqu'au 7 juillet, pour une validation du choix de l'entreprise au prochain conseil municipal.

- Réfection des chemins piétons

Celle-ci commencera à Varennes, rue Pierre Joigneux, de l'entrée sud jusqu'à l'abribus rue Charles Breton. 600 m² sont concernés. Pour lesquels des devis seront demandés, soit en bi-couche, soit en sablé-ciment. L'attention est appelée auprès des riverains qui laissent dépasser leur haie ou leurs arbres, entraînant humidité, mousse et détérioration progressive de ces chemins.

Les nids-de-poules des entrées charretières seront bouchés par l'apport de graviers en stock à l'atelier municipal.

- Rue des Oiseaux

En vue de la réfection programmée pour 2024, une réunion publique des habitants concernés sera organisée le mercredi 5 juillet à 19h afin de recueillir avis et conseils.

- Entretien des espaces verts par l'entreprise PROMUT

Des ajustements ont été faits et le dernier passage est plus satisfaisant. Il est convenu de ne faire qu'un passage par an derrière le point d'apport volontaire de Varennes, en lieu et place du tour du terrain de foot qui sera tondu par cette entreprise à chaque passage.

- Réception des travaux du lotissement "Le Clos de la Lauve", proposée le 9 juin.

Le conseil municipal maintient que la réception n'est pas envisageable tant que les reprises, tant sur la voirie que sur les plantations, ne sont pas correctement réalisées. M. Alain CLEMENT fait remarquer que les plantations n'ont pas été arrosées depuis plus de 15 jours. Un retour sera fait en ce sens au cabinet Berthet Liogier Caulfuty.

4. BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le 3ème adjoint informe que de nouveaux devis sont en attente de réception et complèteront celui de l'entreprise TERRAND, tant pour le changement des huisseries à l'ancienne bibliothèque qu'au Foyer Rural.

Le dossier de demande de subvention sera déposé en conséquence après validation au conseil municipal de juillet.

Les travaux électriques prévus ont été réalisés : prise électrique dans la cour de la mairie pour les manifestations et installation d'un programmeur pour les radiateurs de la Poste / France Services.

Une participation de la commune est sollicitée par la troupe de théâtre "Les Agités du Bocal" pour la mise en place de points de fixation au plafond pour une rampe de spots devant la scène.

Un devis de l'entreprise MICHELIN, de 600 €, a été reçu à cette fin.

Le conseil municipal donne son accord sur ces travaux, sachant que le montage/démontage de l'échafaudage sera assuré par la commune, et que ces points fixes permettront la mise en place d'un vidéoprojecteur, dont l'achat sera prévu en 2024.

5. FIXATION PRIX DU REPAS DU 14 JUILLET

La commission "animations et lien social" souhaite proposer un couscous pour le repas du 13 juillet.

Après consultation de différents traiteurs, "Plaisirs de la Table", de Ruffey-lès-Beaune, accepte sa préparation et fixe le prix, après remise et service gratuit, à 1 500,00 € TTC, auquel il convient d'ajouter pain, fromages, dessert et eau.

Le conseil municipal fixe ainsi le prix du repas "adultes" à 16 € par personne, et à 10 € pour les enfants de moins de 12 ans.

6. INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES - COMMUNICATIONS

Le premier adjoint donne ensuite les informations suivantes :

- Une mise au point a été faite avec les agents techniques communaux sur leur travail. Les horaires de travail "été" sont mis en place pour les agents techniques et la secrétaire de mairie.

- Bilan de la réunion d'information sur le dispositif d'encadrement des résidences secondaires et occasionnelles. Suite à une procédure mise en place par la ville de Beaune, d'autorisation préalable au changement d'usage de locaux destinés à l'habitation en meublés de tourisme,

CONSEIL MUNICIPAL / Plantations limitrophes

la communauté d'agglomération demande leur avis sur l'extension de ce dispositif aux autres communes.

Les conseillers estiment que la pression des meublés de tourisme n'existe pas encore sur Ruffey.

- Le recensement de la population de Ruffey-lès-Beaune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Des informations plus précises seront données ultérieurement sur le profil des agents recenseurs, leur rémunération, le coordonnateur communal...

- L'arrêté interpréfectoral n°837 du 16 mai 2023 porte autorisation de pénétrer dans les propriétés privées dans le cadre des études menées pour la réalisation d'un programme pluri-annuel d'entretien par le syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune.

- Un arrêté préfectoral porte constat de franchissement du seuil de vigilance sur l'ensemble du département de la Côte d'Or, premier seuil de gravité de la sécheresse, conduisant à des actions de sensibilisation et de communication.

Le premier adjoint laisse ensuite la parole aux autres membres.

Le 2ème adjoint fait le point :

- sur la réunion à laquelle il a assisté sur la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance qui définit la stratégie d'attribution des logements sociaux à l'échelle de l'intercommunalité afin d'assurer une plus grande mixité sociale et territoriale ;

- sur la fin de l'éclairage nocturne depuis le 4 juin, et durant tout l'été ;

- sur une matinée d'information sur l'ambroisie, en sa qualité de référent, le samedi 17 juin ;

- sur l'intervention, fin juin début juillet, de l'entreprise de démoussage de la toiture de l'église ;

- sur la pose de 5 poubelles achetées ;

- sur la possibilité de donner du broyat à la population pour pailler les plantations, avec inscriptions en mairie.

Mme Nolwenn BEROUJON prend ensuite la parole pour rendre compte de l'animation "jeux en bois", en collaboration avec le CMJ, qui a eu lieu le samedi 3 juin, ainsi que sur la préparation du concours Christian MYON à déposer avant le 15 juin.

M. Alain CLEMENT suggère la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux (Poste/MFS) et du Foyer Rural (lorsque la charpente aura été refaite). L'avis de l'ABF va être sollicité, les immeubles étant situés dans le périmètre de l'église classée.

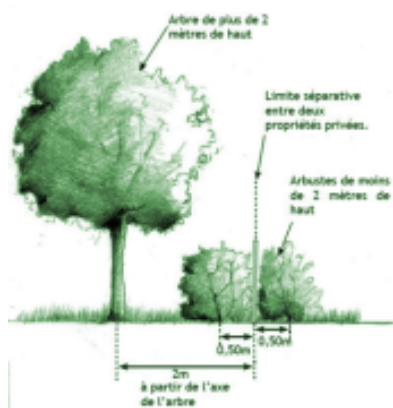
Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21h45.

Date du prochain conseil municipal : **11 juillet 2023**

Concernant les plantations, les distances d'implantation en limite de propriété sont définies par le Code Civil, art 671 à 673 :

- les haies et arbustes d'une hauteur de **moins de 2 mètres** doivent être plantés à **0,50 m** de la limite de propriété ;

- les arbres de **plus de 2 mètres** de haut doivent être implantés à une distance de **2 m minimum** de la limite de propriété.



Règlementation concernant les plantations en limite de propriété et les entretiens à mener



Les riverains doivent obligatoirement :

- Elaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation ;

- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)

- Il est interdit de laisser pousser des arbres et des haies à moins de 2 m du domaine public (art R-116-2-5° du Code de la voirie routière) ;

- les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Le maire peut, le cas échéant, contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

VIE COMMUNALE

Faisons jeu de tout bois !

Le samedi 3 juin après-midi, se tenait l'animation " Jeux anciens en bois" au centre du village. Une cinquantaine de petits et grands ont découvert des jeux "grandeur nature", venus du Jura. La météo estivale et l'ombre des platanes fournissaient un cadre très agréable pour que chacun puisse jouer seul ou à plusieurs. Les participants pouvaient ainsi se mettre au défi en sollicitant de la stratégie ou de la précision.



L'ambiance était bon enfant, et tous ont apprécié pouvoir se plonger l'espace de quelques instants dans ce monde ludique.

Pour clôturer cet après-midi, un goûter était servi afin de rafraîchir les participants.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cet évènement.

Nolwenn BEROUJON

La fête des voisins, rue du Pont...

Tellement pris par l'ambiance conviviale qui nous a toutes et tous réunis, nous avons oublié de nous photographier ! Résumons la soirée de ce 2 juin..

Organisée généreusement par Philippe et Carlos avec leur talent et leur aide efficace, nous avons dégusté le très bon **chili con carne de Martine** et accueilli, comme il se doit, nos bien sympathiques nouveaux voisins.

Les absents nous ont manqué, aussi nous avons porté un toast à leur santé et pris rendez-vous pour l'an prochain.

Françoise DEGUIN

... rue des Viaux...

Comme chaque 2ème dimanche de juin, la rue des Viaux s'est réunie, cette année, chez **Jérôme TOURNIER**.

C'est avec une grande joie qu'une quarantaine de personnes ont eu le plaisir de se retrouver. De plus, cette année, nous avons accueilli 3 nouveaux foyers... et que des jeunes ! Le beau temps était au rendez-vous et l'ambiance également. Merci à chacun pour la confection de notre repas.

Rendez-vous est pris en 2024 au numéro 5 !

Marie-Hélène TOURNIER



... et rue du Bouchot

C'est dimanche 25 juin qu'une quinzaine de convives, petits et grands, se sont retrouvés au 8 rue du Bouchot, chez Serge et Bidou, pour passer un très bel après-midi à l'ombre de leurs arbres, pour célébrer ensemble la fête de la rue.

La maîtresse de maison nous a régallés avec ses bons petits plats accompagnés d'entrées, de gratins et de desserts confectionnés par les invités. Un très bon moment passé ensemble, sans oublier déjà le rendez-vous pour l'année prochaine.

Arnaud TARTARIN

Mairie de Ruffey-lès-Beaune

2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi

9h-12h

(Horaires d'été)

Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Maison France Services

(de préférence sur rendez-vous)

Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.

VIE COMMUNALE

Découverte de l'ambroisie

Le 17 juin, Patrick SCHWIRTZ, référent « ambroisie » et Marine HAAS, de la FREDON (Fédération REgionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles), ont présenté, sur le chemin du Malaquin, cette plante très allergisante, responsable de maux qui peuvent s'avérer très handicapants et coûteux en termes de soins.

S'agissant d'un enjeu sanitaire national, l'objectif est de pouvoir l'éradiquer avant l'apparition des pollens (début août en général).

La période actuelle est la plus propice à un simple arrachage, qui ne nécessite comme seule protection que le port de gants.



Si vous passez par là, n'hésitez pas à l'arracher et à la laisser sur le bord du chemin.

Afin de nous aider à la localiser pour éviter son extension, une application smartphone, simple d'utilisation, est à télécharger : **Signalement Ambroisie**. Même en cas de doute sur la plante, ces signalements sont importants : ils remontent aux référents communaux qui sauront alors traiter l'information et prendre les mesures nécessaires.

Patrick SCHWIRTZ

Démoussage de la toiture de l'église

L'entreprise Côte & Pierrenet a effectué ce lundi 26 juin le démoussage de la totalité de la toiture de l'église, qui en avait bien besoin.

Il faudra maintenant être patient pour voir se désagréger progressivement les mousses - et les herbes - envahissantes, afin que cette couverture retrouve la beauté de ses tuiles vernissées et de ses ardoises qui font tout le charme de notre édifice classé.



Réunion publique - Rue des Oiseaux



Afin d'orienter au mieux le bureau d'études dans les choix du projet de réfection de la rue des Oiseaux, une réunion publique, destinée aux riverains, aura lieu :

Mercredi 5 juillet à 19h00
Petite salle du Foyer Rural.



Horaires d'été 2023 du secrétariat de mairie

Lundi :

15h00 - 19h00

Mardi - Mercredi - Jeudi -

Vendredi :

9h00 - 12h00

Fermeture pour congés annuels :

Lundi 14 août

Du 25 août au 10 septembre inclus

L'été est bien là, et tout le monde souhaite profiter de l'extérieur en toute sérénité. Toutefois, il convient de respecter le voisinage en appliquant ces règles essentielles :

Usage des équipements bruyants :

- en semaine 8h30-12h / 14h30-19h30

- samedi : 9h-12h / 15h-19h

- dimanche et jours fériés : 10h-12h

Les jeux de ballon au **city-stade** du centre bourg sont limités :

de 10h à 12h et de 14h à 19h.

Les nuisances sonores sont à proscrire formellement.

Pour toute gêne exceptionnelle, un arrangement amiable préalable avec ses voisins est toujours souhaitable.

Et il est rappelé que le brûlage des déchets verts est strictement interdit.

FOYER RURAL et BIBLIOTHÈQUE

CHUT !... un goûter musical

Le goûter musical du 14 juin a été apprécié par les participants, tout d'abord à l'écoute, puis à la décoration, avant la dégustation qui a ravi tout le monde, de 18 mois... à 70 ans.



Un grand merci aux Rufféens qui ont accepté de nous prêter une cuisinière à bois.

Afin de satisfaire nos cuisiniers, il nous manque encore 2 appareils.

Si vous hésitez encore, n'hésitez plus, envoyez un message à foyerruffey@gmail.com

Le conseil d'administration du Foyer Rural

Nouvelles des Arts Créatifs

A l'atelier, les idées fusent !

Nous sommes passées de la carterie à la tonnellerie...

Ces quelques photos vous inciteront-elles à venir nous rejoindre ?

Aucun talent n'est requis, juste de la bonne humeur !

Vous pouvez déjà vous inscrire pour la rentrée et, ou, venir nous rencontrer cet été.

A bientôt.

Françoise DEGUIN



Les « Pétanqueurs »

Forts de leur expérience de l'an passé, les joueurs et leurs conjoints se sont retrouvés pour partager un bon moment. Après un barbecue copieux et convivial, ils ont disputé quelques parties dans une ambiance amicale. Merci à Cécile et Michel pour leur accueil et la logistique.

Ça vous tente ? Rejoignez-les sur le terrain chaque mercredi et/ou vendredi à 14 heures.



FOYER RURAL et BIBLIOTHÈQUE

CHUT ! ... a encore fait du bruit !

Cela fait chaud au cœur de voir la salle du foyer rural, ce 20 juin, remplie d'un public nombreux (environ 90 personnes), appréciant le dynamisme du groupe DIRTY OIL & POPPY, qui nous a rajeunis de quelques décennies.



VACANCES D'ETE A LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera ouverte uniquement :

MARDI 25 JUILLET

MARDI 22 AOUT

de 17h00 à 19h30

Reprise mardi 5 septembre à 16h45

Bel été à tous et bonne lecture



A Ruffey, on fête la musique !

Grosse affluence et belle ambiance dans la cour de la mairie à l'occasion de la fête de la musique ce vendredi 23 juin.

Nathalie Sanchez, cheffe de chœur de notre chorale rufféenne, a entraîné sous sa baguette ses élèves musiciens et les chorales « Choeur de Lauve » et « Méli-Mélodie » pour donner un très beau concert mêlant chants du monde, chansons de variété française et mélodies classiques ou plus contemporaines.

Les membres du foyer rural ont assuré la buvette et la restauration, merci à eux. Une belle soirée avec des prestations de qualité



PÔLE SCOLAIRE

Jour 100 pour les GS et les CP !

Mardi 25 avril, nous voilà arrivés à notre 100ème jour d'école ! Nous avons fêté ce jour particulier avec les CP/CE1 en réalisant des petits défis autour du nombre 100. Nous sommes allés tous ensemble à l'arboretum et nous avons fait un 100 "humain"



Découverte de la voile

Cette année, les élèves de CP, CE1 et CE2 ont eu la chance de découvrir l'activité voile au lac de Montagny-lès-Beaune. Malgré une météo assez désagréable, ils garderont un bon souvenir de leur journée d'initiation : dépassement de soi, challenge, découverte d'une activité... Que de progrès en une seule journée ! Un grand merci à Ghislain, le moniteur du club de voile, pour avoir guidé les petits matelots.



Sensibilisation aux dangers du soleil

Jeudi 25 mai, tous les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont participé à une demi-journée de sensibilisation aux dangers du soleil. A travers différents ateliers pédagogiques proposés par des professionnels de santé, les enfants ont pu prendre conscience des dangers du soleil et de la nécessité de se protéger. Ils étaient également ravis de recevoir une montre sensible aux UV.



Visite des châteaux de la région

Vendredi 2 juin, les élèves de maternelle ont visité le château de **Châteauneuf-en-Auxois**.

Au programme, le matin, visite sensorielle à la recherche des animaux cachés dans le château, puis l'après-midi, réalisation de carreaux d'argile.

Lundi 5 juin, ce sont les élèves de CM1 et CM2 qui se sont rendus au château de **Brancion** : visite historique du château, atelier patrimoine sur la construction de voûtes et petite chasse au trésor. Ces activités ont permis aux élèves de réviser les notions liées au programme d'histoire.



Châteauneuf-en-Auxois



Brancion